Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260616-2026_039-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 22 - Votants : 23

Le mardi 16 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (22) : GUILLEMOT Stéphanie, BILLARD Maïka, RENAULT Emmanuel, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, MORIN Patrick, COUETTE Patrick, SOROKA Christine, COURAUD Florence, CORNICHET Karine, AUBERT Jean Baptiste, MERLET Antoine, VAN HAM Christelle, MAHEO Jean Philippe, LEFRANC Julien, JUSTUM Nolwenn, SCULO Anne, RETAILLEAU Annie, ENGLER Cyrille, MOCQUET Julien, MICHELEAU Flavie.

Pouvoir (1) :
BERTAPELLE Carole a donné pouvoir à GUILLEMOT Stéphanie
Absent :
Secrétaire de séance : CORNICHET Karine
Quorum : Atteint

ADMINISTRATION GENERALE

2026-039 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants si la commune compte plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgé de plus de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260616-2026_039-DE

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.
Les commissaires ainsi que leurs suppléants doivent être proposés en nombre double soit 16 titulaires et 16 suppléants par l'assemblée délibérante. Le directeur des services fiscaux procède ensuite à la désignation des 8 titulaires et des 8 suppléants de manière que les personnes imposées à la taxe foncière et la taxe d'habitation soient équitablement représentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De dresser comme suit la liste des membres qui pourront siéger à la commission communale des impôts directs,

MERLET Antoine	MICHELEAU Flavie
SCULO Anne	RETAILLEAU Annie
BECQ Philippe	LE CORFF David
COURAUD Florence	PERRIAU Olivier
CAMUS Patrick	BILLARD Maïka
RENAULT Emmanuel	LE RET Sabrina
LE FORMAL Marie	VAN HAM Christelle
LEFRANC Julien	CORNICHET Karine
AUBERT Jean Baptiste	SOROKA Christine
MORIN Patrick	COUETTE Patrick
ENGLER Cyril	JUSTUM Nolwenn
ENNEBAULT Annie	LE YONDRE Josiane
MILLET Gérard	MAHEO Jean Philippe
MOCQUET Julien	PIQUEMAL Antoine
FABRE Marie Laure	HUBERT Christophe
ROULIN Béatrice	ELAIN Philippe

- De donner pouvoir à Mme La Maire ou à son/sa représentant·e pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Secrétaire
Mme Karine CORNICHET

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN 56 (Morbihan)

La Maire
Mme Stéphanie GUILLEMOT